

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
202<sup>e</sup> année  
4 juin 2026  
n° 21 / 8130<sup>e</sup>  
pages 945 à 992



## CHRONIQUE / Avocat

L'indépendance des avocats  
au regard de leur déontologie

> Kévin Moya

962

## ÉDITORIAL

945 La recherche juridique est morte, vive la recherche juridique !, *François Lichère*

## ACTUALITÉS

- 948 Cessation des paiements (report de la date) : extension de procédure
- 949 Contrat à durée déterminée (prix) : portée d'une résiliation anticipée
- 950 Mariage (vice du consentement) : prescription de l'action en nullité
- 950 Filiation (conflit de lois) : pluralité de systèmes de droit
- 954 Appel correctionnel (exception de nullité) : formalité du rapport
- 956 Saisie immobilière (disproportion) : office du juge de l'exécution

## POINTS DE VUE

- 957 1526, un notaire préserve l'intégrité du territoire français !, *Bernard Beignier*
- 959 L'Iran sous l'ombre d'une ingérence meurtrière, *Reza Bastani Namaghi*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 968 **Nouvelle Bibliothèque de Thèses** : L'interprétation du droit international privé de l'Union européenne, Étude de la jurisprudence de la Cour de justice, *Sophie Duparc*
- 971 La systématisation du droit administratif européen en France et en Allemagne, *Alex Micheau*
- 974 **Panorama** : Exécution des peines, *Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Éric Péchillon*
- 984 **Notes** : Le majeur protégé gardé à vue et l'information du protecteur : et ça continue encore et encore..., *note sous Cons. const. 3 avr. 2026, Véronique Tellier-Cayrol*
- 987 Souplesse et pragmatisme dans l'information du débiteur d'une créance titrisée, *note sous Com. 4 mars 2026 et 15 avr. 2026 [3 arrêts], David Martel*

## ENTRETIEN

- 992 Catherine Ménabé – L'acquiescement des frais de justice pénale par les condamnés



Lefebvre Dalloz



# Recueil Dalloz

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,  
**LEFEBVRE SARRUT**  
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie  
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
**JULIEN TANGUY**,  
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
**CAROLINE DELESALLE SORDET**  
DIRECTRICE  
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,  
**CORINNE GENDRAUD**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVEL

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI  
publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 234,20 € TTC

Étranger : 1 304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2026

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

François Lichère

La recherche juridique est morte,  
vive la recherche juridique !



## ACTUALITÉS

948

### DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (mention manuscrite) :  
rédaction par un tiers, *Com.* 6 mai 2026

Entreprise en difficulté

Cessation des paiements (report de la date) :  
extension de procédure, *Com.* 20 mai 2026

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (soumission au statut) :  
biens appartenant au domaine public,  
*Civ.* 3<sup>e</sup>, 21 mai 2026

949

### DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Propriété (acte de notoriété acquisitive) :  
absence de force probante,  
*Civ.* 3<sup>e</sup>, 21 mai 2026

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat à durée déterminée (prix) : portée  
d'une résiliation anticipée, *Com.* 13 mai 2026

Convention (interprétation par le juge) :

acte non ambigu, *Com.* 13 mai 2026

Transaction (ordre public) : prévisibilité

des sommes versées, *Com.* 13 mai 2026

Assurance (paiement de l'indu) :

versement d'une indemnité par l'assureur,  
*Civ.* 2<sup>e</sup>, 28 mai 2026

Assurance (dommages-ouvrage) : notification  
d'un refus de garantie, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 28 mai 2026

Famille-Personne-Succession

Mariage (vice du consentement) : prescription  
de l'action en nullité, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 20 mai 2026

Filiation (conflit de lois) : pluralité de systèmes  
de droit, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 20 mai 2026

Autorité parentale (délégation) : droit du  
mineur à être entendu, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 20 mai 2026

Autorité parentale (ordonnance

de protection) : droit du mineur  
à être entendu, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 20 mai 2026

Autorité parentale : contribution à l'entretien  
et à l'éducation, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 20 mai 2026

951

### DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (renouvellement) :  
défaut d'habitation à proximité du preneur,  
*Civ.* 3<sup>e</sup>, 21 mai 2026

952

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation (bonne foi et liberté  
d'expression) : office du juge,  
*Crim.* 12 mai 2026

Droit de réponse (délai de trois mois) :  
délit de refus d'insertion, *Crim.* 12 mai 2026

Procédure pénale

Données de connexion (exploitation) :  
fouille des effets personnels,  
*Crim.* 19 mai 2026

Mandat d'arrêt (nullité) : écrou extraditionnel  
à l'étranger, *Crim.* 27 mai 2026

Appel correctionnel (exception de nullité) :  
formalité du rapport, *Crim.* 27 mai 2026

955

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail dissimulé (infraction) :  
action civile de l'URSSAF,  
*Crim.* 27 mai 2026

955

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Mesure d'instruction *in futurum* : portée  
du secret médical, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 21 mai 2026

Voie d'exécution

Saisie immobilière (disproportion) : office  
du juge de l'exécution, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 21 mai 2026

Saisie immobilière (clause abusive) : déchéance  
du terme du prêt, *Civ.* 2<sup>e</sup>, avis, 21 mai 2026



## POINTS DE VUE

957

1526, un notaire préserve l'intégrité du territoire français !  
par Bernard Beignier

959

L'Iran sous l'ombre d'une ingérence meurtrière.  
Lorsque les bombes remplacent les droits de l'homme  
par Reza Bastani Namaghi



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

962

L'indépendance des avocats au regard  
de leur déontologie  
par Kévin Moya

### PANORAMA

974

Exécution des peines  
mai 2025 – avril 2026  
par Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Éric Péchillon

### THÈSES

968

L'interprétation du droit international privé  
de l'Union européenne. Étude de la jurisprudence  
de la Cour de justice  
par Sophie Duparc

971

La systématisation du droit administratif européen  
en France et en Allemagne  
par Alex Micheau

### NOTES

984

Le majeur protégé gardé à vue et l'information  
du protecteur : et ça continue encore et encore...,  
note sous Cons. const. 3 avr. 2026  
par Véronique Tellier-Cayrol

987

Souplesse et pragmatisme dans l'information du débiteur  
d'une créance titrisée, note sous Com. 4 mars 2026  
et 15 avr. 2026 [3 arrêts]  
par David Martel



## ENTRETIEN

992

Catherine Ménabé – L'acquittement des frais de justice pénale par les condamnés

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).